

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF352

présenté par

M. Christophle, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Sécurités »**

Après l'alinéa 1375, insérer les quatre alinéas suivants :

« **(P176.1/P152.1) Évaluer l'activité des forces de sécurité en matière de contrôles d'identité**

« *Nombre de personnes contrôlées et récurrence des contrôles via le contrôle du nombre de passages au fichier des personnes recherchées*

« *Nombre de palpations et de fouilles*

« *Faits constatés* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à améliorer l'information du Parlement sur la mise en œuvre des contrôles d'identité.

À ce jour, il n'existe en effet aucune donnée statistique fiable et exhaustive concernant les contrôles d'identité, ce qui est anormal s'agissant d'un acte dont la Cour des comptes évalue le nombre à 32 millions par an sur la voie publique.

Sans traçabilité, le ministère de l'Intérieur ne peut fournir aucune indication quant au nombre de contrôles d'identité réalisés chaque année, ni sur les conditions de leurs mises en œuvre, ni sur leurs effets, que ce soit en termes de lutte contre la délinquance ou à l'inverse en termes de discriminations.